

# Journée défense

**Cette journée doit être accomplie après le recensement citoyen, entre votre 16<sup>ème</sup> et 25<sup>ème</sup> anniversaire.**

Vous recevez par courrier un préavis d'appel entre la date de votre recensement et votre 18<sup>ème</sup> anniversaire.

Cette journée est obligatoire, elle permet de découvrir la Défense et les différentes formes d'engagement qu'elle propose.

Un certificat individuel de participation vous est remis à l'issue de la journée.

Ce certificat est nécessaire pour passer les concours et examens d'État, avant l'âge de 25 ans : dossier auto-école, inscription au Baccalauréat et aux examens des diplômes professionnels CAP, BEP, BAC pro..., volontariat sapeur-pompier, concours des fonctions publiques, recrutements dans les forces armées et de la Gendarmerie, ...

» [Plus d'informations sur la Journée Défense et Citoyenneté](#) 